

mesure soit renvoyée aujourd'hui au comité et que je ne suis pas prêt à poursuivre, je cède ma place.

L'honorable Eric Cook: Honorables sénateurs...

Son Honneur le Président: Je dois informer les honorables sénateurs que si le sénateur Cook prend maintenant la parole, il mettra fin au débat de deuxième lecture.

L'honorable M. Cook: Honorables sénateurs, nous avons eu un excellent débat et, en conséquence, nous sommes beaucoup mieux informés de la question dont nous sommes saisis. Nous sommes particulièrement redevables au sénateur Blois, dont une longue et vaste expérience de l'industrie du textile étaye les propos. Toutes les fois qu'il prend la parole dans un débat, son apport est précieux. Sans entrer dans le détail de ses remarques, encore toutes fraîches à notre mémoire, j'ajouterais qu'il est bon qu'on nous rappelle le rôle valable que l'industrie du textile a joué pendant la guerre. A mon sens, on voit par là qu'il importe au plus haut point que tous les pays fassent tout ce qui est raisonnablement possible pour encourager le maintien de tous les genres possibles d'industrie. Si notre industrie du textile, ou toute autre, cessait de fonctionner, le pays tout entier aurait peut-être un jour à regretter de n'avoir pas pris les dispositions nécessaires pour maintenir cette industrie en existence et en activité.

Nous devons également beaucoup au sénateur Sparrow pour sa participation constructive. Je suis sûr que le gouvernement l'examinera soigneusement. Même si je reviendrai plus tard sur les objections du sénateur Sparrow, je voudrais simplement dire ici que j'accueille favorablement sa proposition sensée selon laquelle le siège social de la Commission n'a pas besoin de se trouver dans la région de la Capitale nationale. Si le gouvernement est d'accord avec le sénateur Sparrow, je rappellerai vigoureusement au ministre qu'il y a dans ma province de Terre-Neuve et au Labrador quantité de terrains convenables qu'on peut acheter à un prix très raisonnable et où l'on pourrait ériger le siège social de la Commission.

Honorables sénateurs, ce bill vise à aider à résoudre un problème national. Malheureusement, il touche à un secteur à l'égard duquel on blâme toujours le gouvernement, qu'il fasse quelque chose ou qu'il ne fasse rien. Quiconque appuie toutes les mesures qui favorisent le libre-échange ou qui tendent à libéraliser davantage le commerce, ne voudra rien savoir de ce bill, alors que quiconque préconise une mesure raisonnable de protectionnisme l'accueillera volontiers.

Ce bill, il va sans dire, est une mesure habilitante. Avant qu'aucune disposition ne soit prise, il importe d'examiner minutieusement chaque cas au fond. Lorsque tous les intéressés auront été entendus et lorsque le tribunal décidera qu'après mûre réflexion, certaines mesures sont justifiées, alors seulement le gouvernement décidera ce qu'il faut faire. En prenant cette décision, le gouvernement étudiera à fond les cinq aspects du problème dont j'ai parlé en présentant ce projet de loi. Pour vous rafraîchir la mémoire, voici ces cinq aspects:

(1) Les obligations internationales du Canada; (2) L'intérêt de nos consommateurs; (3) L'emploi; (4) La situation dans le domaine du commerce international et (5)

Des mesures ne seront prises que pour aider certains secteurs de production qui en temps voulu deviendront rentables.

Par conséquent, à ceux qui craignent que le Canada n'ait renoncé à cet objectif louable qui consiste à favoriser le libre-échange entre tous les pays, je dirai que nous n'en sommes pas encore là. Les politiques commerciales du Canada n'ont pas changé; un communiqué, émis hier, le prouve. Ce communiqué a trait à l'allocution prononcée par le ministre à l'occasion d'un déjeuner qui réunissait 300 chefs du monde de la finance, des affaires et de l'industrie à Bonn, le lundi 19 avril 1971. Voici un extrait du communiqué:

M. Pepin a déclaré que la prospérité canadienne dépend beaucoup d'un commerce international libre. «Nos politiques commerciales traduisent ce fait,» a-t-il dit. «Nous préconisons obstinément le libre-échange sur une base multilatérale.»

Cette déclaration, claire et nette, de la politique du gouvernement devrait dissiper bon nombre des appréhensions du sénateur Sparrow et des nombreux autres qui ne voient pas le bill d'un bon œil. Ce projet de loi ne veut pas dire que nous abandonnons l'objectif du libre-échange. J'ai cité la récente déclaration du ministre à cet égard. Il veut cependant dire que des mesures appropriées seront prises et des principes directeurs raisonnables seront établis afin d'empêcher l'exploitation injuste et excessive de nos marchés. Une telle exploitation ne pourrait qu'entraîner la perte de capitaux canadiens, la disparition d'industries qui pourraient être essentielles en temps de crises et, par-dessus tout, le chômage de dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes. Le gouvernement doit prendre des mesures préventives et le bill lui en donne les pouvoirs. Si le gouvernement ne fait pas de ces pouvoirs un usage prudent et judicieux, le Parlement peut intervenir et en définitive ce sont les électeurs du Canada qui auront le dernier mot.

Si le bill subit la deuxième lecture, je proposerai son renvoi à notre comité permanent des banques et du commerce. Sauf erreur, le ministre et des représentants de ses services seront présents aux séances du comité pour répondre aux nombreuses questions qui ont été effleurées au cours du débat.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

(Sur la motion de l'honorable M. Cook, le bill est renvoyé au comité sénatorial permanent des banques et du commerce.)

LE JURY

L'INADMISSIBILITÉ DES FEMMES AU QUÉBEC ET À TERRE-NEUVE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable M^{me} Casgrain, attirant l'attention du Sénat sur le fait